

LE POINT DE VUE D'HENRI PRÉVOT

Une proposition enfin efficace pour réduire les émissions de CO₂

La France ne diminuera ses émissions de gaz carbonique que si tout le monde s'y met, les ménages, les entreprises, les collectivités locales. Elle a donc besoin d'un chef d'orchestre qui indique le but et fixe un critère pour distinguer ce qui est utile et ce qui est trop coûteux.

Lorsque le réchauffement climatique fera vraiment sentir ses effets, le monde sera convaincu de la nécessité de prendre des décisions radicales pour diviser par deux les émissions de CO₂. Pour y parvenir, quoi de plus simple que de limiter l'offre de pétrole, de gaz ou de charbon ? Alors, les pays qui n'auront pas su diminuer leur consommation d'énergie fossile se trouveront confrontés à un sérieux problème d'approvisionnement. Il vaut donc la peine de dépenser dès aujourd'hui un peu plus pour,

Si la loi Grenelle II oublie toute considération de coût, citoyens, contribuables et consommateurs se rendront compte des gaspillages qu'on leur aura imposés.

tout à la fois, émettre moins de CO₂, diminuer notre consommation d'énergie fossile et être moins dépendant de la Russie et du Moyen-Orient.

Or il est souvent possible de diminuer la consommation d'énergie fossile en augmentant la consommation d'énergie. Par exemple, un chauffage au bois par réseau de chaleur ou un chauffage électrique lorsque l'électricité est nucléaire consomment plus d'énergie qu'un chauffage au gaz ou au fioul sans émettre de gaz à effet de serre. Avec le projet de loi Grenelle II, qui se donne comme but de diminuer la consommation d'énergie (quelle que soit cette énergie), le gouvernement se trompe donc de partition. Erreur aggravée puisqu'il veut limiter la consommation d'énergie primaire, c'est-à-dire l'énergie nécessaire à la production d'électricité, deux ou trois fois plus que la quantité d'électricité produite. Si

le projet n'était pas modifié, cette loi obligerait à remplacer par des chauffe-eau au gaz des chauffe-eau électriques et, pour se chauffer, interdirait de combiner électricité et fioul, une des méthodes les moins coûteuses pour diminuer les émissions de CO₂ dans les logements existants équipés d'un chauffage au fioul, l'électricité étant coupée pendant les périodes de pointe de consommation. La combinaison électricité-gaz est possible également là où il existe un chauffage central au gaz à condition que la facture de gaz ne comporte pas un abonnement calculé sur la puissance souscrite.

Non content de se tromper de but, ce projet de loi veut fixer des normes d'isolation thermique draconiennes sans tenir compte des coûts induits. Pour diminuer la consommation d'énergie, cela coûtera de plus en plus cher au fur et à

mencer par les actions les moins coûteuses. Ce plafond sera relevé ultérieurement si cela s'avère nécessaire.

Même superbe ignorance des coûts avec le photovoltaïque. EDF est obligé de racheter l'électricité photovoltaïque à un prix sept à dix fois supérieur au coût de production d'électricité nucléaire et fait payer la différence à tous consommateurs d'électricité. L'objectif de 5 gigawattheures inscrit dans le projet de loi, produisant deux fois moins que ce que produit un réacteur nucléaire, coûtera aux consommateurs d'électricité 2 à 3 milliards d'euros par an de plus qu'une production nucléaire. Sans même parler du coût écologique de la production des panneaux photovoltaïques et en oubliant qu'ils viennent surtout de Chine, il suffit de penser à l'usage que l'on pourrait faire de cette somme : pour utiliser plus de biomasse, ou pour la recherche ou l'éducation, ou pour aider les pays en développement. Le photovoltaïque : un caprice de gosse de riche, une insulte pour ceux qui ont peu de moyens financiers.

Si jamais, pour complaire à une certaine opinion « écologique », la loi Grenelle II se trompe d'objectif et oublie toute considération de coût, le temps n'est pas éloigné où les citoyens, contribuables et consommateurs, se rendront compte des gaspillages qu'on leur aura imposés. Après le biocarburant et les éoliennes, de plus en plus contestés, après l'insuccès de l'Union européenne à Copenhague et les hésitations sur la taxe carbone, l'opinion, trop souvent échaudée, se détournera radicalement des préoccupations écologiques. Mais elle sera convaincue si le but est clairement désigné (réduire la consommation d'énergie fossile pour renforcer la sécurité d'approvisionnement et participer à la lutte contre les émissions de CO₂) et si les moyens choisis sont les moins coûteux.

mesure que l'isolation sera meilleure : le coût du dernier mégawattheure évité (un mégawattheure équivaut à 100 litres de fioul) tend vers l'infini lorsque la consommation se rapproche de zéro. Obliger à faire des dépenses inutilement coûteuses, c'est en réalité jouer contre l'objectif affiché car avec les mêmes sommes on évitera moins d'émissions qu'en étant plus efficace. Il faut donc un critère de coût.

La loi pourrait dire tout simplement que ne pourront pas être financées sur fonds publics ni rendues obligatoires des décisions qui coûteraient plus que ce que coûterait l'utilisation de fioul ou de gaz si leur prix à la consommation finale était à un certain niveau qui sera fixé par décret - à mon avis, aujourd'hui 100 euros par mégawattheure toutes taxes comprises, c'est-à-dire 1.000 euros par mètre cube de fioul car il faut com-

Henri Prévot est l'auteur de « Trop de pétrole ! - Energie fossile et réchauffement climatique » (Seuil).